

Pacifisme

Militer pour la paix, une perspective historique

> Jean-Michel GUIEU (*)

Examiner l'histoire du militantisme pour la paix sur une temporalité assez longue permet de souligner le rôle précurseur d'hommes et de femmes qui, dès le 19^e siècle, ont contribué à remettre en cause la légitimité de la guerre comme instrument de résolution des litiges entre États. En popularisant les méthodes de règlement pacifique des conflits par la mise en place d'une justice internationale et en soutenant la création d'organisations multilatérales favorisant la coopération internationale, ils et elles ont travaillé à l'édification d'un système international plus sûr et plus juste, aujourd'hui cependant de plus en plus contesté et menacé.

Le militantisme pour la paix apparaît au lendemain de la Révolution française et des guerres napoléoniennes, d'abord aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, sous l'influence de groupes quakers qui défendent un pacifisme intransigeant d'inspiration chrétienne, avant de se diffuser progressivement sur le Vieux Continent. À la fin des années 1840 se tiennent les premiers « Congrès des amis de la paix universelle » (Londres, 1843; Bruxelles, 1848; Paris, 1849; etc.) qui adoptent notamment des résolutions en faveur de l'arbitrage international et du désarmement.

Il faut attendre le dernier tiers du 19^e siècle pour que le militantisme pour la paix prenne une réelle ampleur, avec la naissance de nombreux groupements pacifistes, dont un Bureau international de la paix (installé à Berne) qui tente de coordonner les activités. À partir de 1889, des Congrès universels de la paix se tiennent alors annuellement, à Paris, Londres, Rome, Berne, Chicago, Anvers, Budapest, Hambourg, etc. Ce mouvement pour la paix est assurément plus faible dans les pays autoritaires ou de monarchie traditionnelle qu'en Grande-Bretagne ou en France, où le combat pour la paix attire à lui des secteurs de plus en plus larges de l'opinion.

La plupart de ces sociétés de paix s'accordent sur un programme d'inspiration juridique visant à promouvoir le règlement pacifique des différends internationaux, au moyen notamment de l'arbitrage international. Une Société belge de l'arbitrage et de la paix est ainsi fondée en 1883. Ce pacifisme dit « bourgeois » subit au début du 20^e siècle la concurrence croissante du mouvement ouvrier qui s'érige en principale force d'opposition à la guerre et défend également l'idée de l'arbitrage international.

En 1899 et 1907, les deux Conférences internationales de la Paix de La Haye, réunissant 26 puis 44 nations, consacrent la pratique de l'arbitrage facultatif pour le règlement des conflits et mettent sur pied une Cour permanente d'arbitrage.

Les défis de l'entre-deux-guerres

L'impuissance des milieux pacifistes à enrayer le déclenchement du premier conflit mondial et leur ralliement très majoritaire à la guerre au nom de la défense de la patrie agressée menacent d'affaiblir durablement le combat pour la paix, d'autant que le conflit provoque une scission entre les pacifistes des deux camps. Mais la guerre fournit rapidement l'occasion d'une intense réflexion sur les conditions d'une paix durable, à laquelle les pacifistes des nations belligérantes ou restées neutres prennent une large part. De nouvelles organisations pour la paix voient même le jour afin de promouvoir la constitution d'une future organisation internationale destinée à maintenir la paix par le droit, en s'appuyant si besoin sur une force armée internationale. La *Magnissima Charta* que le sénateur socialiste et pacifiste belge Henri La Fontaine rédige, en 1916, durant son exil aux États-Unis, est un bon exemple de ces nombreux projets de paix durable qui voient le jour pendant la Première guerre.

La création de la Société des Nations (SDN) par la Conférence de la paix en 1919 a incontestablement bénéficié de ce mouvement d'opinion qui a contribué à préparer les esprits à cette nouvelle conception des relations internationales. Installée à Genève, la jeune organisation suscite alors un important mou-

1. H. LA FONTAINE,
La Grande Solution.
Magnissima Charta, Edition
établie et annotée par
Jean-Michel Guieu, Mons,
Éditions de la Fondation
Henri La Fontaine, 2019.

vement de soutien, certes plus marqué dans les pays vainqueurs, qui se caractérise par la multiplication d'associations pour la SDN regroupées en une Union internationale dont le siège est à Bruxelles.

Ce pacifisme dit « genevois » subit la concurrence de plus en plus forte d'un pacifisme plus radical, issu de la minorité « pacifiste » qui s'était exprimée durant le conflit au sein de diverses organisations religieuses, féministes, syndicalistes, etc., en réaction au discours patriotique dominant. C'est ainsi que naissent l'International Fellowship of Reconciliation, rapidement influencé par l'engagement non violent de Gandhi, le War Resisters International, qui pose comme principe le caractère sacré de la vie humaine et refuse toute guerre, même défensive, ou la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté qui rejette toute forme de guerre ou de préparation à la guerre.

L'échec de la conférence du désarmement, ouverte à Genève en 1932, provoque une immense déception au sein des milieux pacifistes qui s'étaient largement mobilisés autour de cet objectif depuis la fin de la guerre : une pétition lancée à l'initiative de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté avait ainsi recueilli pas moins de douze millions de signatures.

Du fait de cette dégradation constante du climat international dans les années 1930, le mouvement pacifiste se retrouve de plus en plus tiraillé entre une volonté de promouvoir la mise en œuvre des dispositifs du pacte de la SDN – au risque d'une confrontation armée avec les dictateurs – et un désir de sauvegarder la paix à tout prix – quitte à entrer dans une politique de concessions avec les régimes fascistes. Bien que les partisans du pacifisme intégral occupent à cette époque de solides positions au sein des milieux intellectuels, syndicaux ou religieux, la majorité des militant·es de la paix défend néanmoins un pacifisme plus pragmatique qu'absolu, n'écartant aucunement l'idée d'une action collective contre Mussolini ou Hitler.

Le combat pour la paix à l'âge atomique

Le déchainement de la Seconde Guerre mondiale, l'entrée dans l'ère atomique en 1945, puis la naissance de la Guerre froide, questionnent à nouveau les possibilités d'un engagement pour la paix. La nouvelle Organisation des Nations unies, qui prétendait corriger les faiblesses de la SDN et qui se retrouve bientôt paralysée par la rivalité américano-soviétique, ne parvient pas à susciter un réel enthousiasme au sein des milieux pacifistes. En outre, le combat pour la paix s'identifie désormais à la propagande du Bloc

soviétique, qui se présente comme le camp de la paix. Le 19 mars 1950, le Comité du Congrès mondial des partisans de la paix, d'inspiration communiste, lance ainsi à Stockholm un appel qui exige l'interdiction absolue de l'arme atomique et qui recueille plusieurs millions de signataires dans le contexte de la Guerre de Corée. Les communistes cherchent à s'ériger partout comme la principale force d'opposition à la guerre, dénonçant la création de l'Alliance atlantique (1949), la tentative de création d'une armée européenne (projet de Communauté européenne de Défense, 1952-1954), les essais nucléaires américains et occidentaux, ainsi que toutes guerres « impérialistes » (Indochine, Corée ou Algérie). Face à cette forte influence des communistes, le mouvement Pax christi cherche à offrir une alternative catholique à l'action en faveur de la paix, en s'efforçant d'œuvrer à la réconciliation européenne, avant de réorienter son action vers les problèmes de la faim et du Tiers-Monde. Les mouvements pro-européens (Union européenne des Fédéralistes, Mouvement européen, etc.), qui se sont développés depuis la fin de la guerre, incarnent eux aussi une forme de militantisme pour la paix, dont le périmètre se retrouve réduit à l'Europe occidentale que l'on souhaite unifier, voire fédérer. Le caractère global de la menace atomique contribue dans le même temps à la mondialisation du militantisme pour la paix, qui est de plus en plus associé au désir d'une transformation radicale de la société, comme en témoigne notamment la mobilisation contre la guerre du Vietnam.

Après une période de détente, le refroidissement des relations Est-Ouest entraîne dans les années 1980 (crise des euromissiles) un regain de la mobilisation pour la paix. Dans la décennie suivante, la fin de la Guerre froide laisse entrevoir l'avènement d'un monde plus pacifique, mais ces espoirs seront bientôt balayés, sans pourtant redonner au militantisme pour la paix une puissance significative, malgré quelques temps forts, comme la mobilisation contre la guerre d'Irak qui voit, le 15 février 2003, plusieurs millions de personnes manifester dans 600 villes du monde entier.

Le droit international que les militant·es de la paix ont cherché à promouvoir depuis le 19^e siècle comme fondement d'un système international pacifié semble aujourd'hui de plus en plus contesté par certaines puissances qui continuent de croire l'usage de la force préférable au respect des règles internationales. Pour autant, les guerres d'Ukraine et de Gaza se sont accompagnées de multiples recours à la Cour internationale de Justice et à la Cour pénale internationale, qui laissent espérer un renouveau de la justice internationale. #

(*) Maitre de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne